

Procès Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN duVendredi 10 Mars 2023

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 6 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse maire, en présence de Monsieur Bruno de Vencay Inspecteur divisionnaire des finances publiques.

Sont présents : Annie Lespinasse, Michel Courbalay, Jean Marc Vergnes, Philippe Cherchouly, Annie Roby, Fanny Parade, Aurelie Neumann; Daniel Desmaison.

Absent(s) excusé(s) : Pascal Paternault

Absent non excusé : Jean Paul Goulet

Invités : Monsieur Bruno de VENCAY Inspecteur divisionnaire des finances publiques

En préambule à la présente séance, Mme le Maire propose à Fanny Parade d'assurer le secrétariat de la séance, celle-ci acceptant cette mission.

Mme le Maire remercie Monsieur de Vencay d'avoir bien voulu répondre à son invitation de participer à cette réunion du Conseil Municipal.

Après avoir également remercié les conseillers de leur participation, Mme le Maire présente l'ordre du jour:

- 1) Approbation du procès verbal du précédent conseil,
- 2) Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2022
- 3) Création d'un poste de secrétaire de mairie catégorie C à raison de 4h /semaine
- 4) Autorisation de démolir deux logements sociaux au lotissement

Questions diverses

Point d'information sur l'avancement du projet « lieu de vie »

Nouvelles orientations CCIVS concernant la suppression de la dotation de solidarité, la mise à disposition des matériels de voirie

Point n°1 : Approbation procès verbal du précédent conseil.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de s'exprimer sur le PV du dernier conseil qu'ils ont reçu par mail. Aucune remarque n'étant faite madame le Maire fait voter l'approbation du PV qui est adopté à l'unanimité.

Point n°2 :Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2022

Mme le Maire demande à Monsieur de Vencay Inspecteur Principal des Finances de présenter les comptes de gestion 2021.

Monsieur de Vencay en préambule de son intervention, précise qu'il n'a pas reçu l'analyse financière des services de la DGFIP, qu'il présente chaque année lors de l'approbation des comptes de l'exercice et qu'il transmettra ces documents aux membres du conseil ,dés réception.

Présentation du compte de gestion de la commune

Monsieur de Vencay précise que le **résultat comptable** 2022 pour la commune est positif à hauteur de 123 488.98 €

Résultats budgétaires de l'exercice

7370 - SAINT AGUILIN -

Exercice 2022

	SECTION D INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Provisions budgétaires totales (a)	449 924,25	480 392,24	930 316,49
Titres de recette émis (b)	192 167,99	422 340,29	614 508,28
Réductions de titres (c)		450,00	450,00
Recettes nettes (d = a - c)	257 756,26	479 942,24	737 698,50
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	349 829,09	480 392,24	830 221,33
Mandats émis (f)	157 132,14	342 114,97	509 247,11
Annulations de mandats (g)		74,72	74,72
Depenses nettes (h = e - g)	192 696,95	480 317,52	673 014,47
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	65 059,31	1 181,72	1 246,73
(h - d) Déficit			

Présentation du compte de gestion du multiple rural

Monsieur de Vencay précise que le multiple rural dégage un résultat positif sur l'exercice 2022 d'un montant de 1 762.56 €

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024024

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PERIGUEUX

ETABLISSEMENT : MULTIPLE RURAL - ST AGUILIN

Résultats budgétaires de l'exercice

7370 - MULTIPLE RURAL - ST AGUILIN

Exercice 2022

	SECTION D INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Provisions budgétaires totales (a)	24 306,00	20 849,67	45 155,67
Titres de recette émis (b)	9 018,00	12 639,71	21 657,71
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = a - c)	9 018,00	12 639,71	21 657,71
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	24 306,00	20 849,67	45 155,67
Mandats émis (f)	8 733,71	11 236,51	19 970,22
Annulations de mandats (g)		33,00	33,00
Depenses nettes (h = e - g)	15 572,29	11 816,16	27 388,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 445,71	823,55	3 269,26
(h - d) Déficit			

Présentation du compte de gestion de la station assainissement

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 024024

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PERIGUEUX

ETABLISSEMENT : ASST - ST AGUILIN

Résultats budgétaires de l'exercice

7300 - ASST - ST AGUILIN

Exercice 2022

	SECTION D INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Provisions budgétaires totales (a)	28 270,71	29 010,44	57 281,15
Titres de recette émis (b)	16 800,00	28 157,59	44 957,59
Réductions de titres (c)		14 831,74	14 831,74
Recettes nettes (d = a - c)	16 800,00	14 328,70	31 128,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	28 270,71	29 010,44	57 281,15
Mandats émis (f)	20 844,17	16 758,12	37 602,29
Annulations de mandats (g)		120,00	120,00
Depenses nettes (h = e - g)	28 270,71	16 890,42	45 161,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 329,29	1 438,28	2 767,57
(h - d) Déficit			

Comme chaque année le compte de gestion de la station assainissement est déficitaire. Le déficit pour l'année 2022 s'élève à 7111.08 €

Madame le maire propose que lors du budget primitif le conseil municipal vote une subvention de la commune en vue d'équilibrer ce compte. Elle précise que ce déficit est lié au remboursement d'un prêt qui arrive à son terme en 2023. Dès 2024 le compte devrait pouvoir s'équilibrer.

Madame le maire demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent poser des questions. Aucune demande n'étant formulée, Madame le Maire propose au conseil d'approuver les comptes de gestion de 2022.

A l'unanimité les comptes sont approuvés.

Approbation des comptes administratifs : Monsieur de Vencay explique que les comptes administratifs sont identiques aux comptes de gestion et propose de passer au vote. Madame le maire se retire durant le vote et demande à Fanny Parade la conseillère la plus jeune de prendre sa place de président.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Point n°3 Création d'un poste de secrétaire de mairie catégorie C à raison de 4h semaine

Madame le Maire annonce au conseil qu'une nouvelle secrétaire a été recrutée sur le poste de secrétaire de mairie à raison de 20 heures/ semaine.

Elle propose au conseil le recrutement d'une secrétaire de mairie expérimentée, en CDD à raison de 4h /semaine pendant une période de 6 mois afin d'assurer la transition.

Après discussion le conseil approuve à l'unanimité

Point N° 4: Autorisation de démolir deux logements sociaux au lotissement

Madame le maire confirme que le bailleur Périgord Habitat souhaite démolir deux pavillons insalubres dans le lotissement, situés sur les parcelles :

- AN 427 26 impasse des Hérissons
- AN 436 242 rue des Orchidées.

Il s'agit de bâtiments à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modérés (HLM) qui ne peuvent être détruits sans l'accord préalable de la commune.

Madame le maire demande au conseil d'autoriser cette démolition.

Le conseil à l'unanimité donne son accord.

Point n° 5 Questions diverses

Point d'information sur l'avancement du projet « Maison de vie » Madame le Maire informe le Conseil, que le marché public est lancé pour les 10 lots. ATD s'occupe de réceptionner les propositions et l'architecte étudiera les retours des entreprises afin de nous faire une synthèse des propositions pour les différents lots. Elle espère que l'on pourra valider le choix des entreprises lors du prochain conseil.

Madame le maire rappelle les nouvelles orientations de la CCIVS concernant la suppression de la dotation de solidarité, et de la mise à disposition des matériels voirie.

Pour la commune de Saint Aquilain c'est une perte d'environ 25 000 € par an.

Ces décisions doivent être votées en conseil communautaire en fin mars ,début avril

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 30



msue

arade